

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PORTO-NOVO, le II Février 1963

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----  
MINISTERE DES FINANCES  
ET DU TRAVAIL  
-----

△) E C R E T

du

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

SOMMAIRE  
Nomination

DECRET N° 50-●/PR/MFT

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Loi n° 60-36 du 26 Novembre 1960, portant constitution de la République du Dahomey ;
- VU le Décret n° 71/PCM du 3 Juin 1959 portant statut du personnel servant dans un Cabinet Ministériel ;
- VU le Décret n° 83/PCM/CI du 4 Juillet 1959, fixant la rémunération mensuelle des personnels servant dans un Cabinet Ministériel et les actes modificatifs subséquents ;
- VU la Loi n° 59-16/ALD du 9 Juillet 1959, fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres entendu ;

SUR proposition du Ministre des Finances et du Travail ;

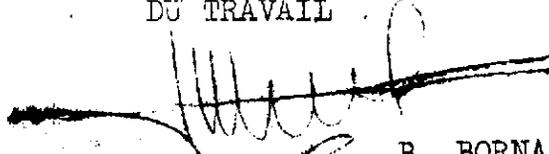
Le Conseil des Ministres entendu :

△) E C R E T E :

ARTICLE 1er - Monsieur SOGLO Nicéphore, Inspecteur des Finances, est nommé Conseiller Technique au Ministère des Finances et du Travail.

ARTICLE 2. - Le présent Décret qui aura effet pour compter du 1er Février 1963 sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.

P. LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
LE MINISTRE DES FINANCES ET  
DU TRAVAIL



HUBERT MAGA

B. BORNA

AMPLIATIONS :

PR.....	15
MINISTERES.....	12
MFT-CAB.....	10
DGF.....	4